

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:94675-2016:TEXT:FR:HTML>

**France-Lyon: Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection
2016/S 056-094675**

Avis de concours

Ce concours est couvert par: la directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Soderec

Mandataire agissant au nom et pour le compte de la ville de Saint-Genis-Pouilly (01), maître d'ouvrage, 41 quai Fulchiron

À l'attention de: M. Kokocinski

69005 Lyon

FRANCE

E-mail: lyon@lasoderec.com

Fax: +33 478471650

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

I.3) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices

Le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices: non

Section II: Objet du concours/description du projet

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

Concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un centre aquatique à Saint-Genis-Pouilly.

II.1.2) Description succincte:

L'opération porte sur la construction d'un centre aquatique comprenant:

— un bassin sportif de 375 mètres carrés (6 couloirs de nage) avec un fond mobile d'une surface de 150 mètres carrés,

— un bassin de loisirs/détente de 125 mètres carrés environ,

— une lagune (pataugeoire) animée de 50 mètres carrés environ,

— un toboggan aquatique de 70 ml environ,

- tous les locaux annexes nécessaires (accueil, administration-gestion, vestiaires, sanitaires/douches, logistique, locaux techniques, etc.),
- un espace bien être autonome (bassin balnéo, hammam, sauna, douches massantes, etc.),
- des espaces extérieurs (aire de jeux d'eau récréatifs, bar grignoterie, plages minérales, pelouses solarium, cour de service, stationnements, etc.),
- en tranche conditionnelle, un bassin extérieur de loisirs et de récréation (300 mètres carrés environ).

La surface utile est d'environ 3 500 mètres carrés.

Le marché de maîtrise d'œuvre, relatif à l'opération de construction d'un centre aquatique, comprendra la mission de base au sens de la loi n° 85-704 du 12.7.1985 et du décret n° 93-1268 du 29.11.1993 et sera le cas échéant étendu à des éléments de missions complémentaires qui pourront faire l'objet de tranches conditionnelles.

II.1.3) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

71000000

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Critères de sélection des participants:**

Le candidat devra disposer de compétence en matière d'architecture, de structure et de fluides. Ces compétences ne peuvent pas être apportées dans le cadre de la sous-traitance.

Les autres compétences nécessaires à l'exécution de la mission pourront être apportées dans le cadre de la sous-traitance.

Aucun candidat individuel ne pourra être membre d'un groupement et aucun membre d'un groupement ne pourra être membre d'un autre groupement, sous peine d'élimination des candidats concernés. Cette exigence ne s'applique pas aux sous-traitants.

Dans le cas d'une candidature présentée sous forme de groupement, le candidat sera soit un groupement solidaire, soit un groupement dont la transformation en groupement solidaire sera exigée après l'attribution du marché.

Pour l'application de l'article 52-II du code des marchés publics, les critères de sélection des candidatures sont les suivants:

- les capacités techniques et financières appréciées au vu des moyens humains et financiers présentés,
- la capacité professionnelle appréciée au vu des compétences, des références présentées en matière de maîtrise d'oeuvre de bâtiments dans le domaine des centres aquatiques ou autres bâtiments publics de complexité équivalente, et de la qualité architecturale au regard des images fournies.

III.2) **Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession particulière: oui

En application de l'article 3 de la loi n° 77-2 du 3.1.1977, chaque candidat, individuel ou en groupement, devra être ou comporter au moins un architecte ou une société d'architecture, susceptible d'exercer en France en application de ladite loi.

Section IV: Procédure

IV.1) **Type de concours**

Restreinte

Nombre de participants envisagé: 3

IV.2) **Noms des participants déjà sélectionnés**

1. néant

IV.3) **Critères d'évaluation des projets:**

- adéquation des prestations aux objectifs et aux exigences du programme,

- qualité de l'architecture et de l'insertion dans l'environnement,
 - compatibilité des prestations avec la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.
- Par ailleurs, en cas de désignation de plusieurs lauréats par le pouvoir adjudicateur, le marché de maîtrise d'œuvre négocié en application du 35-II-7 du code des marchés publics sera attribué en fonction des critères précédents qui seront pondérés respectivement avec les coefficients 4, 2, 2, auxquels s'ajoute le critère prix du marché avec un coefficient 2.

IV.4) Renseignements d'ordre administratif

IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

Date: 18.4.2016 - 16:00

IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

IV.4.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation
français.

IV.5) Récompenses et jury

IV.5.1) Information sur les primes:

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui

nombre et montant des primes à attribuer: Le montant de la prime est de 50 000 EUR hors taxes par concurrent. Néanmoins, sur proposition du jury, cette prime pourra être réduite ou supprimée pour les concurrents dont les prestations ne seraient pas conformes au règlement de la consultation, ou ne répondraient pas de manière sérieuse aux besoins, exigences et contraintes de l'opération. Dans le cas où le non respect du règlement conduirait à écarter d'emblée les prestations d'un concurrent sans les présenter au jury, la prime serait supprimée.

IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants

La prime sera versée dans un délai de 30 jours à compter de la désignation du ou des lauréats. En cas de groupement, elle sera versée au mandataire du groupement qui se chargera de la répartir.

IV.5.3) Contrats faisant suite au concours

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours: oui

IV.5.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: non

IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.2) Informations complémentaires:

Les dossiers de candidatures comprendront les documents suivants:

- une lettre de candidature (formulaire CERFA DC1 dans sa version du 25.8.2014) désignant le mandataire et signée par tous les membres en cas de groupement,
- pour chaque sous-traitant éventuellement désigné dès le stade de la candidature, une preuve que le candidat en disposera pour l'exécution du marché (avec indication du cotraitant qui sous-traite en cas de groupement),

— pour chaque membre en cas de groupement et pour chaque sous-traitant le cas échéant, une déclaration du candidat dûment complétée et signée, (formulaire CERFA DC2 dans sa version du 15.9.2010).

Les candidats qui ne souhaiteraient pas utiliser les formulaires précédents (téléchargeables sur le site internet du ministère en charge des finances) devront fournir toutes les informations et attestations qui y figurent et dont il y est fait mention.

— pour chaque membre en cas de groupement, et pour chaque sous-traitant présenté dès la candidature, une sélection de 5 références de contrats maximum de maîtrise d'œuvre effectués au cours des 3 dernières années illustrant l'expérience du candidat au regard de l'objet du marché. Pour chacune des références devront être précisées: nature des travaux et de l'ouvrage, lieu de réalisation, année d'achèvement ou état d'avancement, surface de plancher, coût des travaux tous corps d'état hors taxes, nature de la mission effectuée et rôle exercé par l'opérateur dans l'équipe de maîtrise d'œuvre, maître d'ouvrage avec nom et coordonnées téléphoniques de son représentant. Pour présenter ces éléments, les candidats sont invités à utiliser la fiche de présentation synthétique téléchargeable sur le profil d'acheteur www.lasoderec.com (rubrique «marchés en cours»). Cette fiche est à remettre en format informatique modifiable (.doc ou compatible). Dans le cas d'une remise de dossier papier, cette fiche doit être remise au format informatique modifiable et sur support papier au format A3,

— pour l'ensemble de la candidature, un maximum de 5 images illustrant chacune une construction différente prise dans la sélection de références et réalisée par le ou les architectes membres du groupement. Une image ne devra comporter qu'une seule prise de vue et devra mentionner le nom de l'opération à l'exclusion de toute autre indication. Chaque image dûment légendée est susceptible d'être projetée au jury. Ces images sont à remettre en format informatique .jpeg. Dans le cas d'une remise de dossier papier, ces images doivent être remises au format informatique et sur support papier au format A4,

— pour chaque membre en cas de groupement une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années (à reporter dans le tableau cité ci-dessus).

Si le candidat ne procédait pas à la sélection, de ses références ou de ses images, le mandataire du maître d'ouvrage effectuerait lui-même cette sélection sans que le candidat ne puisse élever aucune contestation. Les références ne respectant pas les exigences en termes de contrat de maîtrise d'œuvre ou d'ancienneté ne seront pas prises en compte.

Il est précisé que tout autre document envoyé ne sera ni pris en compte ni restitué.

Modalité de remise des candidatures:

Si la candidature est remise sous forme matérialisée:

Le dossier de candidature sera adressé sous pli cacheté portant la mention «candidature maîtrise d'œuvre pour le centre aquatique de Saint-Genis-Pouilly — ne pas ouvrir» ainsi que l'identité et les coordonnées du candidat (mandataire en cas de groupement). Ce dossier comportera, en plus des documents papier, un CD-ROM contenant les fichiers de la sélection de 5 images au format JPEG et la fiche de présentation synthétique au format DOC.

Ce pli sera inclus dans une enveloppe portant l'adresse mentionnée au I-1 du présent avis.

Le dossier de candidature sera adressé par voie postale. Il pourra également être remis en main propre le jour de la date limite de remise des candidatures, de 9:00 à 16:00.

Si la candidature est remise sous forme dématérialisée (ce qui implique que les prestations sont remises sous forme dématérialisée):

— le candidat souhaitant adresser sa candidature par voie électronique pourra le faire sur le profil d'acheteur www.lasoderec.com, rubrique «marchés en cours». La candidature sera alors transmise sous format «Word», «Pdf», «Jpeg» ou sous tout autre format dès lors qu'il est accompagné du logiciel de lecture correspondant.

Les candidatures transmises par voie électronique devront être signées au moyen d'un certificat de signature électronique et selon les modalités réglementaires en vigueur.

Dans le cas où un candidat ayant transmis sa candidature par voie électronique souhaite en remettre une copie de sauvegarde au pouvoir adjudicateur, il la mettra dans un pli cacheté portant la mention «candidature maîtrise d'œuvre pour le centre aquatique de Saint-Genis-Pouilly — copie de sauvegarde, ne pas ouvrir» ainsi que l'identité et les coordonnées du candidat (mandataire en cas de groupement). Cette copie est à adresser à la même adresse que celle utilisée pour les candidatures remises sous forme matérialisée.

Dans tous les cas, le dossier de candidature (et la copie de sauvegarde éventuelle) doit parvenir à destination avant la date et l'heure limites figurant dans le présent avis.

Le dossier de consultation sera adressé aux seuls candidats admis à concourir. Les candidats disposeront alors d'au moins 10 semaines pour élaborer leurs prestations, consistant en une esquisse.

Procédures de recours:

— instance chargée des procédures de recours: tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03. E-Mail: greffe.ta-lyon@juradm.fr . Tel. (+33) 4 78 14 10 10. Fax: (+33) 4 78 14 10 65,

— organe chargé des procédures de médiation: comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges (CCIRA), 53 boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon. E-mail: laura.leininger@dgfip.finances.gouv.fr . Tél. (+33) 4 72 77 05 20. Fax: (+33) 4 78 92 83 16,

— service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours: tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03. E-mail: greffe.ta-lyon@juradm.fr . Tel. (+33) 4 78 14 10 10. Fax: (+33) 4 78 14 10 65.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 14.3.2016.

VI.3) **Procédures de recours**

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours**

VI.3.2) **Introduction des recours**

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.4) **Date d'envoi du présent avis:**

14.3.2016